Envoyé en préfecture le 18/06/2026
Reçu en préfecture le 18/06/2026
Publié le
ID : 035-213501174-20260616-202606160101-DE

COMMUNE DE GAËL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de Convocation **Le 11.06.2026**

L'an deux mil vingt-six
le **seize juin** à **dix-neuf heures trente**
Le **Conseil Municipal,** légalement convoqué**,**
S'est réuni, à la mairie de GAËL,
en séance **ordinaire** publique
Sous la présidence de **Denis LEVREL, Maire.**

Date d'affichage :
Le 11.06.2026

Etaient présents : Mme NOGUES Christelle, Mme RISSEL Alexia, Adjoints. Mme LE GOUËVEC Sylvie, M. CHEVRIER-MAHAUDEAU Sébastien, Mme LE ROY Laetitia, conseillers délégués. M. BLOT Olivier, Mme LUCAS Maëva, Mme HENRY Aurélie, Mme LEBAS Betty, M. BOUAISSIER Christophe, Mme SALMON Evelyne, M. JERÔME Charly, Mme TAQUET Virginie, M. HUET Valentin, Conseillers municipaux.

Nombre de conseillers :
En exercice : 19

Etaient excusés : M. LOHAT Alain (pouvoir à M. LEVREL Denis), M. LUBIN André (pouvoir à Mme NOGUES Christelle), M. FREROU Lilian (pouvoir à Mme LUCAS Maëva), M. AVRIL David (pouvoir à M. CHEVRIER-MAHAUDEAU Sébastien),

Présents : 15
Votants : 19

Madame TAQUET Virginie a été élue secrétaire.

Objet : 202606160101- Restaurant scolaire : Demande de subvention auprès de la Région au titre de Bien vivre partour en Bretagne

M. Le Maire informe qu'il a réservé une subvention régionale au titre du dispositif Bien Vivre Partout en Bretagne, pour le projet de construction d'un restaurant scolaire.

Après discussion et délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des votants :

- Approuve et autorise le projet de construction d'un restaurant scolaire sur le secteur « Le Paradis » ;
- Sollicite explicitement la Région afin d'obtenir une subvention d'un montant de 154 282 € au titre du dispositif Bien Vivre Partout en Bretagne ;
- Approuve le plan de financement joint à la demande ;
- Autorise M. Le Maire ou l'adjoint délégué, à signer toutes pièces afférentes à cette demande de subvention ;
- Précise que les crédits seront inscrits aux budgets primitifs 2026 et 2027.

Fait et délivré les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,
Le Maire,